

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

10/03/2026



ID : 077-217701762-20260309-2026_016-DE

77176
Code INSEE

COMMUNE FAREMOUTIERS
MAISON MEDICALE

2026/016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres exprimés : 17
VOTES :
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	31 293,44
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 276,73
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	41 570,17
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-26 627,68
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	26 627,68
AFFECTATION = C. = G. + H.	41 570,17
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	26 627,68
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	14 942,49
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

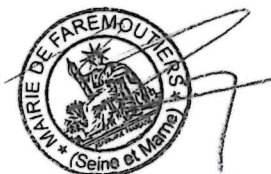
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 10/03/2026 et de la publication le 10/03/2026

A Faremoutiers, le 09/03/2026

Le Maire,
Nicolas CAUX



La Secrétaire de séance,
Marie-Claude POUIE